



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-128

**LA BALADE DE SAINT MARTIN
Dimanche 24 septembre 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu la demande de l'A.S.D.E.C., en date du 28 août 2017, pétitionnaire,

CONSIDERANT la randonnée pédestre intitulée « Balade Saint Martin » organisée par l'association A.S.D.E.C., le dimanche 24 septembre 2017.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer le stationnement et la circulation.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Le dimanche 24 septembre 2017, de 8H00 à 18H00, la circulation et le stationnement des voies suivantes seront ainsi réglementées :

CIRCULATION A SENS UNIQUE :

- Rue du Clos Salomon (sens Givry à Poncey), portion située entre le carrefour rue du Clos Salomon/rue des Tamaris et le carrefour rue du Clos Salomon/Rue de la Baraude.
- Rue de la Baraude (VC n°10- sens Cortiambles en direction de la rue des Tamaris).

STATIONNEMENT INTERDIT :

- Au droit de l'église de Cortiambles – Côté gauche de la rue du Clos Salomon (sens Givry à Poncey)

ARTICLE 2 :

La signalisation de prescription sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire (A.S.D.E.C.).

La signalisation au stationnement sera mise en place par les Services Techniques Municipaux et entretenue par le pétitionnaire. (A.S.D.E.C.).

L'accès aux riverains rue du Clos Salomon sera maintenu.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté devra être affiché par le pétitionnaire pendant toute la durée de la manifestation.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-128

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le 31 août 2017

Le Maire,

Juliette Méténier-Dupont



DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L : jsl-redacchalon@lejsl.fr

MAIRIE :

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : M. BACHEROT Joël : format papier